



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Auxiliaire de Parakou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B01/XAP/10-2018

**APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE DESINSECTISATION, DE DESINFECTION ET DE
DERATISATION DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA
BCEAO PARAKOU.**

OCTOBRE 2018

I - GENERALITES

Le présent dossier de consultation des entreprises (DCE) a pour objet la sélection d'une entreprise pour les travaux de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO à Parakou.

II - ALLOTISSEMENT

Les prestations, objet de cet appel d'offres, sont réparties en deux (02) lots à savoir :

Lot 1 : « Travaux ponctuels de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO à Parakou. »

Lot 2 : « Proposition d'un contrat annuel pour la désinsectisation, la désinfection et la dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou.»

III - DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

- Désinsectisation et désinfection de tous les locaux (bureaux, archives, cuisines, douches, etc), puisards, caniveaux et espaces verts de la Banque et des résidences ;
- Traitement anti-termites des espaces verts et des locaux éventuellement attaqués de l'Agence et des résidences ;
- Dératisation (pose et suivi des appâts au niveau des locaux techniques, cuisines, locaux annexes et jardins).

IV - PRODUITS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les produits à utiliser devront respecter la réglementation en vigueur en la matière, être sélectifs et écologiques ;

La liste, la nature (composition, fiche de sécurité) et la toxicité éventuelle des produits à utiliser seront fournies dans l'offre ;

Les appâts à l'intérieur comme en l'extérieur devront être placés dans des pièges homologués, validés par la BCEAO et résister à l'humidité ;

Pour les traitements effectués par pulvérisation, ils seront effectués en week-end ou jour férié avec toutes les dispositions de sécurité nécessaire.

V - VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux préalablement à la soumission est prévue à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

VI - PERIODICITE DES PRESTATIONS A FOURNIR

Lot 1 :

la prestation de désinsectisation, de désinfection, de dératisation et de traitement anti-reptiles seront réalisés de façon ponctuelle pour le compte de cette année.

Lot 2 :

la prestation sera exécutée de façon périodique sous contrat de la façon suivante :

a) Les prestations mensuelles

- Fourniture et remplacement des appâts (dératisation) au niveau des pièges posés dans les locaux techniques.

b) Les prestations trimestrielles

- Traitement anti-termites de tous les espaces et locaux éventuellement attaqués à l'Agence et aux résidences ;
- Traitement anti-reptiles de l'Agence et des résidences ;
- Désinsectisation et désinfection de tous les locaux, les espaces verts, les caniveaux et les puisards de l'Agence et des résidences.

VII - OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE

1) Forme de la consultation

L'appel d'offres est ouvert aux entreprises spécialisées dans les travaux de désinsectisation, de désinfection et de dératisation.

2) Présentation des offres

Les offres, obligatoirement formulées en langue française, seront transmises en deux (02) exemplaires dont un (1) original et une (01) copie. Le montant de la soumission, hors taxes (HT), exprimé en francs CFA, sera indiqué en chiffres et en lettres dans la lettre de soumission. Seul le montant en lettre proposé fera foi. Chaque page du document constituant l'offre sera paraphée par le soumissionnaire et la dernière page devra être datée et signée avec une apposition du cachet de l'entreprise.

L'offre du soumissionnaire devra comprendre un dossier composé de :

- ✓ une présentation générale succincte ;
- ✓ l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- ✓ l'attestation fiscale ;
- ✓ l'attestation de non faillite ;
- ✓ deux (02) références similaires avec attestation de bonne fin d'exécution ;
- ✓ notice décrivant le mode opératoire ou la méthodologie pour la réalisation de la prestation, notamment l'organisation et la qualification du personnel intervenant ;
- ✓ une proposition de contrat ;
- ✓ un procès verbal (PV) de visite de site ;
- ✓ l'offre financière composée de la lettre de soumission, datée et signée conformément au modèle joint en annexe et du devis estimatif des prestations, daté et signé également par le prestataire.

L'ensemble du dossier en deux exemplaires (1 original et 1 copie) sera placé sous une enveloppe portant la mention :

« Appel d'offres pour les travaux désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou. ».- à n'ouvrir qu'en séance»

3) Remise des offres

Les offres devront parvenir à la guérite de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou BP 201 - Parakou dans le délai fixé dans l'avis d'appel d'offres.

4) Durée de validité des offres

La durée de validité des offres sera de trois (03) mois. Ce délai peut être prorogé par la Banque Centrale si la procédure d'attribution du marché n'a pu être menée à son terme avant l'expiration de la période de validité.

5) Ouverture des plis

Dans un délai de dix (10) jours maximum suivant la date de dépôt des offres, une commission de dépouillement procédera à l'ouverture des plis.

6) Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

En outre, la BCEAO ne rembourse aucun impôt, taxe ou indemnité au Prestataire, au titre du présent contrat.

7) Attribution du marché

Pour l'attribution du marché, il sera tenu compte, dans l'ordre :

1. de la conformité du dossier du soumissionnaire (ordre, détail, etc) ;
2. des références techniques du soumissionnaire ;
3. des documents administratifs (RCCM, Attestations fiscale et de non faillite) ;
4. La liste, la nature (composition, fiches de sécurités) et la toxicité éventuelle des produits à utiliser ;
5. du coût de la prestation. (devis quantitatifs et estimatifs et lettre de soumission).

La Commission de dépouillement qui siégera pour l'évaluation des offres reçues est libre de déterminer les pièces obligatoires, pouvant entraîner la nullité de l'offre du soumissionnaire. Des compléments d'informations peuvent être demandés aux soumissionnaires dans le but de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres.

La décision de la Commission est sans appel. De ce fait, elle n'est pas tenue d'expliquer les motifs de ses choix, ni de publier les résultats de l'appel d'offres. Par ailleurs, la BCEAO se réserve le droit de ne pas donner une suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier et sans devoir une quelconque indemnité.

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations relatives à l'attribution du contrat, ne pourra être diffusée aux soumissionnaires ou à toute personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et ce jusqu'à l'annonce par la Banque Centrale de l'attribution du marché à l'adjudicataire.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer la Banque Centrale, ses collaborateurs ou ses prestataires au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres ainsi que dans sa décision relative à l'attribution du marché, conduira au rejet de son offre.

En tout état de cause, toutes les entreprises ayant soumissionné au présent appel d'offres seront informées dans un délai maximal de deux (02) mois, du sort réservé à leurs offres.

VIII - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Modèle de présentation de la proposition :

Lot 1 : Travaux ponctuels de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou.

Désignation des travaux	Différents types de produits à utiliser	Quantité	Prix unitaire	Total annuel
Prestation ponctuelle de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences et de l'Agence de la BCEAO Parakou.				
Total HT/ HDD				

Lot 2 : Proposition d'un contrat annuel pour la désinsectisation, la désinfection et la dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou.

Désignation des travaux	Différents types de produits à utiliser	Quantité	Prix unitaire	Montant par trimestre	Nombre de trimestres	Total annuel
Désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences et de l'Agence de la BCEAO Parakou.					4	
Total HT/ HDD						

ANNEXE - MODELES DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Chef de l'Agence Auxiliaire de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) Parakou
B.P 201 Parakou**

Parakou

OBJET : Appel d'offres pour les travaux de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou.

Monsieur le Chef d'Agence,

- 1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à , agissant au nom et pour le compte de , inscrit au registre de commerce de , sous le N°..... et à l'INSAE, sous le N°..... , proposons d'exécuter les travaux de désinsectisation, de désinfection et de dératisation des locaux et des résidences de l'Agence de la BCEAO Parakou tels que décrits dans le présent dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le montant suivant :

Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :

.....
.....

éventuellement assorti des modifications qui découleront du contrat.

- 2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux dès la notification du contrat.
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre – vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission la mieux – disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent DCE sans avoir à se
-

justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je sou mets la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :
